

Montréal le 12 mai 2015

Madame Rana Sioufi

Présidente de la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP)

**Objet:** Appui de l'Association québécoise des neuropsychologues (AQNP) aux revendications de la FIDEP

Madame la Présidente,

La présente lettre est pour faire suite à la rencontre ayant eu lieu entre les représentants de la FIDEP et ceux de l'AQNP le 2 mars 2015. La FIDEP regroupe plusieurs associations étudiantes de troisième cycle universitaire en psychologie et leur objectif est de sensibiliser au fait que la quasi-totalité des employeurs du réseau public ne rémunère pas les étudiants en psychologie pour leur internat. Plus stupéfiant encore, ces étudiants en fin de formation doctorale doivent payer des frais de scolarité à leur université d'appartenance pour travailler souvent 4-5 jours par semaine dans le réseau. À ce stade de leurs études, l'aide financière gouvernementale du programme de prêts et bourses est plus difficilement accessible et souvent insuffisante. Il en résulte le besoin de trouver un autre travail à temps partiel ou un accroissement de l'endettement des étudiants qui s'élevait en moyenne à 21 000\$ à la fin du doctorat en 2011-2012.

Il faut souligner que les internes n'arrivent pas à leurs internats sans expérience. En effet, ces étudiants comptent déjà un minimum de six ans d'études universitaires soit trois ans de baccalauréat et trois ans d'études doctorales incluant 700 heures d'un premier stage souvent réalisé à l'université (*practicum*). Les étudiants doivent certes accumuler de l'expérience clinique et apprendre le métier de psychologue au cours de l'internat, mais ils acquièrent rapidement de l'autonomie et contribuent de manière significative à la productivité des milieux qui les recrutent. Selon un rapport d'un économiste embauché par la FIDEP, les internes effectuent 80% de la tâche habituelle d'un psychologue. Il y a environ 250 doctorants qui entreprennent leur internat chaque année au Québec. Ainsi, il n'est pas exagéré d'affirmer que le rendement de certains milieux dépend de leur travail et que ces étudiants contribuent à amenuiser l'impact du manque de poste de psychologues dans le réseau public et les difficultés d'accès aux services des psychologues.

Depuis 2006, le doctorat est obligatoire pour devenir psychologue alors qu'auparavant, les jeunes psychologues pouvaient commencer à pratiquer avec une maîtrise. Les doctorants en psychologie doivent maintenant compléter 1600 heures d'internat, ce qui représente 228 jours ou un peu plus de 45 semaines à plein temps de travail bénévole. Par conséquent, on leur donne accès à leur titre professionnel plus tardivement, ce qui retarde leur entrée sur le marché du travail et conséquemment l'âge de leur retraite. Ceci représente une perte financière très significative en plus de l'endettement directement relié aux études. Cette précarité financière se poursuit même au-delà de l'internat car les étudiants doivent souvent consacrer plusieurs mois supplémentaires pour compléter leur thèse de doctorat avant de recevoir leur titre de psychologue. S'il est possible pour certains de commencer à pratiquer sous supervision d'un autre psychologue en attendant leur titre, les étudiants sont alors souvent embauchés sur des échelles salariales distinctes moins bien rémunérées et leur expérience professionnelle n'est alors pas automatiquement reconnue lorsqu'ils deviennent psychologue.

L'internat non rémunéré est encore l'une des particularités du Québec puisque les autres provinces canadiennes versent un salaire annuel moyen de 31 454\$ aux internes en psychologie. Or, l'une des exigences pour obtenir l'accréditation de la Société canadienne de psychologie (SCP) est justement la rémunération des étudiants lors des internats à un niveau comparable à la moyenne canadienne. Ceci fait en sorte que la vaste majorité des psychologues ayant fait leur internat au Québec ne pourront bénéficier de l'accréditation de la SCP pour cet internat. Cette situation a pour conséquence de diminuer le prestige des internats québécois par rapport à ceux effectués dans les autres provinces.

Sans aucune forme de réglementation, on commence aussi à assister à une situation où certains milieux offrent une rémunération symbolique pour attirer des candidats, biaisant ainsi le processus de sélection des internes. Toutefois, les milieux qui offrent la rémunération la plus substantielle sont souvent dans le secteur privé et ne concernent qu'une très faible proportion des internes. Peut-on par la suite blâmer les étudiants de ne pas envisager un emploi dans le réseau public au terme de leurs études considérant que leur contribution est si mal reconnue ?

La formation d'un psychologue est aussi longue que celle d'un médecin pour qui on accepte de verser un salaire. Ainsi, un étudiant en médecine reçoit plus de 20\$ de l'heure après quatre ans d'université et jusqu'à un salaire de près de 70 000\$ au moment de leur résidence alors que les étudiants en psychologie travaillent gratuitement à leur 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année d'études universitaires. Nous souhaitons que les étudiants en psychologie bénéficient d'un traitement plus équitable qui rend justice à leur formation.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES NEUROPSYCHOLOGUES

L'AQNP appuie entièrement et sans réserve les revendications de la FIDEP qui vise à obtenir une rémunération appropriée pour leur travail dans le réseau public. Nous avons été impressionnés par le sérieux des démarches entreprises par la FIDEP et par le contenu du site internet ([www.fidep.org](http://www.fidep.org)).

Il nous fera plaisir d'assister la FIDEP dans ses démarches de reconnaissance salariale.

Veuillez agréer, Mme Sioufi, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Simon Lemay, Ph.D.  
Neuropsychologue  
Vice-président-Communication à l'AQNP

Simon Charbonneau, Ph.D.  
Neuropsychologue  
Président de l'AQNP

Cette lettre a été approuvée à l'unanimité lors de la réunion du CA de l'AQNP du 5 mai 2015.